





BUT2-BUT3-LP-REDOUBLEMENT

Du jeudi 10 juillet à 9h au vendredi 18 juillet à 15h

Et du mercredi 20 août à 9h au vendredi 10 octobre à 15h

Les inscriptions ne sont pas possibles pendant la fermeture annuelle de l'Université du Havre entre le 19 juillet et le 19 août 2025.

L'inscription administrative doit impérativement être effective avant le début des cours Sauf exception :

Pour les étudiants en apprentissage en BUT 2 :

L'inscription en BUT3 ne sera possible qu'à partir du 11 septembre, pour les étudiants dont le jury BUT2 a lieu en septembre



CONTRIBUTION DE VIE ETUDIANTE ET DE CAMPUS



Chaque étudiant inscrit en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur doit obligatoirement obtenir, **préalablement à son inscription**, son attestation d'acquittement de la Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC), par paiement ou exonération (voir conditions).

Le montant de la CVEC est fixé à 105 € pour l'année universitaire 2025-2026, et elle doit être acquittée en ligne.

Obtenir l'attestation d'acquittement de la CVEC

Vous ne pourrez pas vous inscrire à l'IUT sans cette attestation



INSCRIPTION A L'IUT

*17*8€

Ne pas utiliser les navigateurs Google Chrome et Safari

Vous êtes déjà étudiant à l'IUT du Havre, vous devrez vous réinscrire via votre ENT ou :

Me réinscrire à l'IUT

- ✓ Le paiement des frais d'inscription de 178€ par Carte Bancaire est obligatoire avec une possibilité de paiement en 3 fois.
- ✓ Aucune pièce justificative ne vous sera demandé si votre dossier était à jour lors de votre première inscription.
- ✓ Si demandé, les documents sont à transmettre au format numérique via <u>cette application</u> (les formats attendus sont .jpg, .jpeg pour les images et .pdf pour les documents).
- Après réception, contrôle et validation des pièces transmises, votre inscription administrative sera validée.

CERTIFICAT DE SCOLARITE

Votre justificatif d'inscription sera transmis à votre secrétariat pédagogique et remis dès la rentrée, sous conditions de validation de l'inscription.

Le certificat de scolarité sera à télécharger sur votre ENT.



CARTE ETUDIANTE

Votre Léocarte est encore valable, un sticker vous sera remis avec votre justificatif d'inscription, il sera à coller en haut à droite de votre carte, sur l'année universitaire précédente.

En cas de perte : consultez le guide pratique.



ENVELOPPE

Une enveloppe timbrée sera à déposer au secrétariat pédagogique dès la rentrée pour l'envoi des relevés de notes et de l'attestation de réussite au diplôme en fin d'année scolaire.



RESTAURATION SCOLAIRE



> Sur le campus universitaire :

Votre compte Izly est toujours actif, pensez à le créditer.

<u>Uniquement sur le site de Caucriauville</u> :

Votre compte MyTurboSelf est toujours actif, pensez à le créditer.

✓ Vous devez remplir une fiche intendance et l'envoyer, avec un RIB, à cette adresse.

Remplir la fiche intendance

La fiche est à remplir obligatoirement pour avoir accès à la restauration scolaire

En cas de difficulté veuillez contacter le service Formations de l'IUT

par mail à : jut-scol@univ-lehavre.fr

ou par téléphone au : 02.32.74.46.04 ou 02.32.74.47.35

Fermeture estivale du 19 juillet au 19 août